

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, au capital social actuel de 277 283 505 €.
Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.
Siège social : 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens cedex 3
487 625 436 R.C.S. Amiens.
Immatriculée au registre des Intermédiaires en assurances sous le N°07 022 607.
Exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2007.

Documents comptables annuels.

A – Comptes sociaux

Ce projet de comptes annuels et d'affectation de résultat arrêté par le conseil d'administration du 18 janvier 2008 est soumis à l'approbation de Crédit Agricole SA ainsi qu'à celle de l'assemblée générale des sociétaires qui se déroulera le 18 mars 2008.

I. — Bilan de l'exercice au 31 décembre 2007.

(En milliers d'euros.)

Actif	2007	Proforma 2006
Opérations interbancaires et assimilées	134 681	220 924
Caisse, banques centrales (*)	90 238	176 989
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	24 744	24 832
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	19 699	19 103
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	926 848	461 623
Opérations avec la clientèle (Note 4)	13 013 241	12 106 474
Opérations sur titres :	1 002 000	1 013 033
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	454 600	430 285
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	547 400	582 748
Valeurs immobilisées	729 203	726 952
Participations et autres titres détenus à Long terme (Notes 6 et 7)	615 171	613 614
Parts dans les entreprises liées (notes 6, 7)	37 507	37 787
Immobilisations incorporelles (Note 7)	2 568	2 555
Immobilisations corporelles (Note 7)	73 957	72 996
Capital souscrit non versé		
Actions propres (Note 5)	463	711
Comptes de régularisation et actifs divers	287 771	402 191
Autres actifs (Note 8)	94 484	96 300
Comptes de régularisation (Note 8)	193 287	305 891
Total actif	16 094 207	14 931 908

() Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur Etablissement de crédit »*

Passif	2007	Proforma 2006
Opérations interbancaires et assimilées	27 539	31 171
Banques centrales (*)		

Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	27 539	31 171
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	9 666 394	9 009 675
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 459 888	3 250 410
Dettes représentées par un titre (Note 12)	426 576	264 723
Comptes de régularisation et passifs divers	317 003	316 008
Autres passifs (Note 13)	168 308	126 325
Comptes de régularisation (Note 13)	148 695	189 683
Provisions et dettes subordonnées	365 440	347 511
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	133 109	109 398
Dettes subordonnées (Note 18)	232 331	238 113
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	6 006	6 006
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	1 825 361	1 706 404
Capital souscrit	277 284	274 968
Primes d'émission	1 394 550	890 067
Réserves	91	409 949
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	1 467	16
Résultat de l'exercice	151 969	131 404
Total passif	16 094 207	14 931 908

(* Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Dettes sur Etablissement de crédit »

II. — Hors bilan au 31 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Engagements donnés :		
Engagements de financements	2 331 839	2 372 821
Engagements de garantie	307 914	296 691
Engagements sur titres	558	4 199
Engagements reçus :		
Engagements de financement	152	8 206
Engagements de garantie	2 811 957	2 724 935
Engagements sur titres	1 810	5 857

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

— Opérations de change au comptant et à terme : note 22

— Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

III. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Intérêts et produits assimilés (Notes 26 et 27)	660 028	613 110
Intérêts et charges assimilées (Note 26)	-420 836	-354 489
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	49 486	36 748
Commissions (produits) (Note 28)	217 611	217 619
Commissions (charges) (Note 28)	-29 027	-27 728
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 29)	1 268	-686

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 30)	30 725	13 369
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 31)	42 247	39 183
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 31)	-1 254	-1 646
Produit net bancaire	550 248	535 480
Charges générales d'exploitation (Note 32)	-279 359	-284 718
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-11 119	-11 205
Résultat brut d'exploitation	259 770	239 557
Coût du risque (Note 33)	-32 000	-33 495
Résultat d'exploitation	227 770	206 062
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 34)	2 402	4 001
Résultat courant avant impôt	230 172	210 063
Résultat exceptionnel (Note 35)	-6 171	-18 513
Impôt sur les bénéfices (Note 36)	-72 032	-62 952
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		2 806
Résultat net	151 969	131 404

IV. — Projet d'affectation du résultat.

	2007
Résultat net comptable	151 969 489,89
Report à nouveau	1 467 442,42
Résultat à affecter	153 436 932,31
Intérêts aux parts sociales	4 991 308,00
Rémunération des certificats coopératifs d'investissements	18 599 475,40
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	14 950 701,70
Réserve légale	86 171 585,41
Autres réserves	28 723 861,80
Total résultat affecté	153 436 932,31

V. — Annexes aux comptes sociaux.

Note 1. – Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

A. Cadre juridique et financier.

[Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, les comptes des filiales consolidables, et du fonds dédié Force Oise.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2007, la Caisse Régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,09% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16%.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75%.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés et des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale Brie Picardie.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.

L'appartenance de la Caisse Régionale Brie Picardie au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales. — Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

1.2. Comptes et avances à terme. — Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— Les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole s.a. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— Les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales. — Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Opérations en devises. — Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

1.6. Comptes d'épargne à régime spécial. — Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. — Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou "Provisions et dettes subordonnées".

B. Faits caractéristiques de l'exercice.

Un protocole d'accord de fusion avait été signé le 24 février 2006 qui prévoyait les modalités de regroupement des entités Crédit Agricole Brie Picardie et Crédit Agricole Oise pour donner naissance à une nouvelle entreprise baptisée Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. La fusion a eu lieu le 11 mai 2007, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2007 et après notification du traité de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux Caisses Régionales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire

Dans le contexte de la crise financière, la Caisse Régionale Brie Picardie a procédé à la revue de ses expositions et des effets induits et n'a pas identifié d'éléments défavorables non pris en compte dans l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007.

La Caisse Régionale Brie Picardie a mis en place un programme de rachat de ses certificats coopératifs d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2007.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Brie Picardie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse Régionale Brie Picardie applique à compter du 1er janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. L'impact de ce changement de méthode comptable a été comptabilisé en report à nouveau pour 1.467 milliers d'euros.

La Caisse Régionale Brie Picardie applique également à compter du 1er janvier l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'existant pas sous sa forme actuelle en 2006 ; un pro forma 2006 a été établi par agrégation des comptes des Caisses Régionales Brie Picardie et de l'Oise. Les deux Caisses Régionales ont fusionné le 11 mai 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 pour constituer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie (voir Faits caractéristiques).

Note 2.1. Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

— Créances restructurées : La Caisse Régionale Brie Picardie définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

— les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité, — les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 49 883 milliers d'euros.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale Brie Picardie, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Brie Picardie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles une procédure judiciaire est en cours.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Dépréciations au titre du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse Régionale Brie Picardie constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les intérêts des créances déclassées en créances douteuses sont provisionnés à 100%

— Traitement des décotes et dépréciations : La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

— Provisionnement du risque de crédit non avéré : Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

— Risques-pays : Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans des tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Note 2.2. Opérations sur titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont

— soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

— soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché. Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

— les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

— les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Brie Picardie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré de dépréciation au titre des moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2005-01, les cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance, ou les transferts vers la catégorie des titres de placement, ne portent que sur la période du 1er janvier à la date de publication du présent règlement du Comité de la réglementation comptable. Le montant de ces cessions ou ces transferts fait l'objet d'informations complémentaires dans la note 5 de cette présente annexe.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

La Caisse Régionale Brie Picardie satisfait aux conditions exigées par le règlement 2000.02 du CRC et l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire pour classer une partie de ses titres dans cette catégorie (activité significative et permanente, exercée dans un cadre structuré et procurant une rentabilité récurrente).

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values-latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

— Prix de marché :

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

— les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

— si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

— Dates d'enregistrement : La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

— Rachat d'actions propres : Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale Brie Picardie sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Note 2.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4. Immobilisations. — La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Brie Picardie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	40 à 80 ans
Second oeuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (linéaire)
Mobilier	3 à 10 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Note 2.5. Conventions de garantie internes. — Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale Brie Picardie est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6. Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière...

La Caisse Régionale Brie Picardie applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale Brie Picardie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

— La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

— Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Définitions : Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Ces avantages sont externalisés auprès de sociétés Prédica et Générali.

Note 2.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Brie Picardie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale Brie Picardie à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale Brie Picardie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Note 2.9. Conversion des opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). — En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte « Fonds pour risques bancaires généraux », la provision de propre assureur, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

Note 2.11. Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

— Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) :

La Caisse Régionale Brie Picardie utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

– Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision.

– Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

– Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

En règle générale, la méthode de valorisation comptable retenue est l'actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Sauf exception (ou montant non significatif), les règles du groupe préconisent en matière d'enregistrement comptable d'une opération complexe, une décomposition des instruments composant l'opération, et l'enregistrement comptable distinct de chacun des instruments.

Note 2.12. Emprunts obligataires. — La Caisse Régionale Brie Picardie applique la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

Note 2.13. Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise. — Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.
(En milliers d'euros.)

Créances	Durée résiduelle					Créances rattachées	Total 2007	Proforma Total 2006
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal			
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
A vue	3 891				3 891	11	3 902	2 231
A terme		1 185			1 185	41	1 226	1 247
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				14 446	14 446	125	14 571	15 625
Total	3 891	1 185	0	14 446	19 522	177	19 699	19 103
Dépréciations								
Valeurs nettes au bilan							19 699	19 103
Opérations internes au Crédit Agricole :								
Comptes ordinaires	408 084				408 084	14	408 098	251 203
Comptes et avances à terme	120 628	34 807	307 799		463 234	1 316	464 550	65 823
Prêts subordonnés				54 100	54 100	100	54 200	144 597
Total	528 712	34 807	307 799	54 100	925 418	1 330	926 848	461 623
Dépréciations								
Valeurs nettes au bilan							926 848	461 623

Commentaires : Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 68.77 millions d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 52,95 millions d'euros

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. – Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros.)

Créances	Durée résiduelle					Créances rattachées	Total 2007	Proforma Total 2006
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal			
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	20 296	2 122			22 418	1	22 419	25 486
Autres concours à la clientèle	1 209 748	1 531 607	4 286 123	5 956 020	12 983 498	124 421	13 107 919	12 216 393

Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs							116 803	110 361
Dépréciations							233 900	245 766
Valeurs nettes au bilan							13 013 241	12 106 474

Commentaires : Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 52.95 millions d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 261.92 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

Les encours restructurés au 31 décembre 2007 s'élèvent à 50 millions d'euros.

Note 4.1. Opérations avec la clientèle : Analyse par zone géographique. — La Caisse Régionale Brie Picardie n'exerce pas une activité significative sur plusieurs zones géographiques.

Note 4.2. Opérations avec la clientèle - Encours douteux et provisions par zone géographique. — La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas d'activité significative sur plusieurs zones.

Note 4.3. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	2007					Proforma 2006				
	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 507 418	134 238	76 323	92 312	63 750	6 116 080	149 372	79 860	101 174	64 974
Agriculteurs	1 645 804	33 696	21 926	24 467	18 387	1 595 760	36 236	23 253	21 686	17 113
Autres professionnels	1 439 462	76 098	55 629	59 138	49 567	1 482 139	83 034	53 951	65 502	49 111
Société financières	119 226	349	130	110	110	21 495	139	133	41	36
Entreprises	2 395 697	73 791	49 474	57 471	43 639	2 061 015	68 940	51 411	56 720	47 968
Collectivités publiques	1 089 440	297	0	22	0	1 013 650	7	3	0	0
Autres agents économiques	50 092	654	364	381	318	62 101	1 109	916	644	639
Total	13 247 139	319 123	203 846	233 901	175 771	12 352 240	338 837	209 527	245 767	179 841

Note 5. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

(En milliers d'euros)	Année 2007					Proforma année 2006
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 2007	Total 2006
Effets publics et valeurs assimilées :				24 380	24 380	24 467
Dont surcote restant à amortir				951	951	1 053
Dont décote restant à amortir				71	71	85
Créances rattachées				364	364	365
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan				25 744	24 744	24 832
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		244 562		211 110	455 672	427 463
Dont surcote restant à amortir		5 554		2 631	8 185	6 126
Dont décote restant à amortir		639		560	1 199	809
Créances rattachées		827		4 002	4 829	5 750
Dépréciations		5 901			5 901	2 928
Valeurs nettes au bilan		239 489		215 112	454 600	430 285
Actions et autres titres à revenu variable	319	548 549	32		548 900	583 932
Créances rattachées					0	1
Dépréciations		1 037			1 037	473
Valeurs nettes au bilan	319	547 512	32		547 863	584 406

Valeur brute	3 321	23 387	138 466	290 499	455 673	4 829	460 502	433 213
Dépréciations					0		5 901	2 928
Valeur nette au bilan					455 673	4 829	454 601	430 285
Effets publics et valeurs assimilées :					0		0	
Valeur brute			7 059	17 321	24 380	364	24 744	24 832
Dépréciations					0		0	
Valeur nette au bilan					24 380	364	24 744	24 832

Note 5.4. Effets publics, obligations et autres titres a revenu fixe : analyse par zone géographique.

— La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas d'activité significative sur plusieurs zones.

Note 6. – Tableau des titres de participation et de filiales.

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture
				Brutes	Nettes						
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Indiquer noms et formes juridiques des participations											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
Participations dans des établissements de crédit (détail)											
Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
SPD	6 100	-172	99,98	6 098	5 931	4 076		-72	102	12/2007	
IP	11 596	797	99,98	11 746	11 746	5 525	1 166	1 123	10	12/2007	
Autres titres de participations (détail)											
Sas rue la Boétie	1 549 951	10 648 817	4,24	500 995	500 995	6 110	16 187	1 035 783	44 093	06/2007	
Sas Sacam devmpt	763 051	13 789	4,51	32 942	32 942	10 177	1 484	52 114	1 342	06/2007	
SAS Sacam Intl	900 040	92	4,24	38 192	38 192			97		12/2006	
Sa Vauban Finances	15 000	36 539	29,12	5 268	5 268			647		12/2006	
Sacam Fireca	74 700	-25 594	4,58	3 422	3 422			-36		12/2006	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)				6	6						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)				1 240	961	18 704					
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				35 756	34 637	2 464					
Autres titres de participations (ensemble)				9 791	7 890	2 464					
Total parts dans les entreprises liées et participations				609 700	607 353	47 056	0				

Note 6.1. Valeur estimative des titres de participation :

	Année 2007		Proforma ANNEE 2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées :				
Titres non cotés	19 083	20 791	19 083	18 495
Titres cotés			0	
Avances consolidables	18 704	18 704	22 271	20 242
Créances rattachées				
Dépréciations	280		3 566	
Valeur nette au bilan	37 507	39 495	37 788	38 737
Titres de participation et autres titres détenus à long terme :				
Titres de participation				
Titres non cotés	590 617	1 010 294	497 750	1 251 476
Titres cotés			0	
Avances consolidables	19 073	19 073	105 674	105 674
Créances rattachées	1 152		1 658	
Dépréciations	2 067		2 486	
Sous-total titres de participation	608 775	1 029 367	602 596	1 357 150
Autres titres détenus à long terme :				
Titres non cotés	4 522	4 522	7 442	6 969
Titres cotés				
Avances consolidables	13 716	1 799	15 815	3 916
Créances rattachées	75		133	
Dépréciations	11 917		12 372	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 396	6 321	11 018	10 885
Valeur nette au bilan	615 171	1 035 688	613 614	1 368 035
Total des titres de participation	652 678	1 075 183	651 402	1 406 772
Dont titres non cotés	614 222		524 275	
Dont titres cotés	0		0	

Note 7. – Variation de l'actif immobilisé.

Immobilisations financières (en milliers d'euros) :

Rubriques	2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements (1)	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	19 082				19 082
Avances consolidables	22 271		5 066	1 500	18 705
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	3 566	182	1 407	-2 061	280
Valeur nette au bilan part entreprises liées	37 787	-182	3 659	3 561	37 507
Titres de participation :					
Valeurs brutes	602 596	109 308	101 067	-2 062	608 775
Valeurs brutes	497 750	94 011	1 144	0	590 617
Av ou prêts destinés à être capitalisés	103 828	10 949	98 490		16 287
Avances consolidables	1 846	3 118	2 178		2 786

Créances rattachées	1 658	1 479	1 985		1 152
Dépréciations	2 486	249	2 730	2 062	2 067
Autres titres détenus à long terme :	11 018	91	1 793	-2 920	6 396
Valeurs brutes				4 522	4 522
Parts OPCVM	7 442			-7 442	0
Avances consolidables	15 815	34	2 133		13 716
Créances rattachées	133	75	133		75
Dépréciations	12 372	18	473		11 917
Valeur nette au bilan titres participations et ATDLT	613 614	109 399	102 860	-4 982	615 171
Total immobilisations financières	651 401	109 217	106 519	-1 421	652 678

Immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros) :

Rubriques	2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles d'exploitation :					
Valeurs brutes	227 971	19 849	-8 850	-312	238 658
Amortissements et provisions	154 975	10 708		-982	164 701
	72 996	9 141	-8 850	670	73 957
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes	49 669	461	-77	127	50 180
Amortissements et provisions	47 114	411		87	47 612
	2 555	50	-77	40	2 568
Total	75 551	9 191	-8 927	710	76 525

Note 8. – Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros.)

Rubriques	Montant 2007	Proforma Montant 2006
Autres actifs (1) :		
Instruments conditionnels achetés	719	1 123
Comptes de stock et emplois divers	809	861
Débiteurs divers	77 933	93 420
Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	
Comptes de règlement	15 024	896
Valeur nette au bilan	94 485	96 300
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	77 653	95 469
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	24
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	
Charges constatées d'avance	97	
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	22 847	
Autres produits à recevoir (2)	66 170	103 749
Charges à répartir	17	26
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	26 503	106 624

Autres dettes envers la clientèle	145 962	68 407	159 279	3 388	377 036	4 364	381 400	249 715
A vue					0		0	
A terme	145 962	68 407	159 279	3 388	377 036	4 364	381 400	249 715
Valeurs données en pension livrée					0		0	
Valeurs au bilan	3 224 339	68 407	159 279	3 388	3 455 413	4 475	3 459 888	3 250 410

Note 11.1. Comptes créditeurs de la clientèle : analyse par zone géographique.

— L'essentiel de l'activité sur les comptes créditeurs de la clientèle est effectué en France.

Note 11.2. Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques :

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Particuliers	2 089 863	2 202 184
Agriculteurs	354 933	247 077
Autres professionnels	222 227	275 079
Société financières	1 813	9 123
Entreprises	675 908	354 796
Collectivités publiques	6 944	5 368
Autres agents économiques	108 200	156 783
Total en principal	3 459 888	3 250 410

Note 12. – Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros.)

Dettes	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	842	119			961	12	973	303
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	385 480	36 791	825		423 096	2 507	425 603	264 420
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
Valeurs au bilan	386 322	36 910	825	0	424 057	2 519	426 576	264 723

Note 13. – Autres passifs et comptes de régularisation.

Rubriques	Montant 2007	Proforma montant 2006
Autres passifs		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	719	1 136
Comptes de règlement et de négociation	21 506	85
Créditeurs divers	134 138	90 887
Versements restant à effectuer sur titres	11 945	34 217
Valeurs nettes au bilan	168 308	126 325
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	3 648	23 563
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	59	62
Produits constatés d'avance	38 882	102 674
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 347	
Autres charges à payer	54 687	

Autres comptes de régularisation (2)	43 072	63 384
Valeurs nettes au bilan	148 695	189 683
Total comptes de régularisation et passifs divers	317 003	316 008
<i>(1) les montants sont indiqués en net.</i>		
<i>(2) les montants incluent les dettes rattachées.</i>		

Pour 2006 le montant correspond aux Autres charges à payer et Autres comptes de régularisation

Note 14. – Provisions.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/ 12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/ 12/2007
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	692		668			24
Provisions pour autres engagements sociaux	619		393		1 400	1 626
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 323	1 308	687	1 009		935
Provisions pour litiges fiscaux (1)	5 665	3 580	310			8 935
Provisions pour autres litiges	6 611	2 448	496	1 936		6 627
Provision pour risques pays (2)						0
Provisions pour risques de crédit (3)	38 276	25 037				63 313
Provisions pour restructurations (4)						0
Provisions pour impôts (5)	2 180	78	1 292	2 893	3 827	1 900
Provisions sur participations (6)						0
Provisions pour risques opérationnels (7)	13 970	3 901			3 281	21 152
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	21 614	90		1 814		19 890
Autres provisions (9)	18 448	1 826	489	2 570	-8 508	8 707
Valeur au bilan	109 398	38 268	4 335	10 222	0	133 109

(1) Provisions couvrant les redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence)

(3) ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(8) Voir note 15 ci-après

(9) y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Note 15. – Epargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Plans d'épargne-logement :		

Ancienneté de moins de 4 ans	323 000	359 020
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 128 000	1 173 070
Ancienneté de plus de 10 ans	989 000	1 031 630
Total plans d'épargne-logement	2 440 000	2 563 720
Total comptes épargne-logement	491 000	512 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 931 000	3 075 720

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Plans d'épargne-logement :	288 000	272 260
Comptes épargne-logement :	307 000	361 120
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	595 000	633 380

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 630	1 510
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	110	2 220
Ancienneté de plus de 10 ans	5 210	8 714
Total plans d'épargne-logement	7 950	12 444
Total comptes épargne-logement	11 940	9 170
Total provision au titre des contrats épargne-logement	19 890	21 614

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(En milliers d'euros)	Proforma 2006	Dotations	Reprises	2 007
Plans d'épargne-logement :	12 444		4 494	7 950
Comptes épargne-logement :	9 170	2 770		11 940
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 614	2 770	4 494	19 890

Note 16. – Engagements sociaux : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

	2007	Proforma 2006
Dettes actuarielles au 31 décembre 2006	47 494	50 236
Coûts des services rendus sur la période	1 950	1 861
Effet de l'actualisation	2 060	1 615
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 533	-1 122
(Gains) / pertes actuariels	-4 931	-5 096
Dettes actuarielles au 31 décembre 2007	45 040	47 494

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

	2007	Proforma 2006
Coûts des services rendus sur la période	1 950	1 861
Effet de l'actualisation	2 060	1 615
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 913	-2 013
Amortissement du coût des services passés	-108	3 201
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 989	4 664

Variations de juste valeur des actifs des régimes :

	2007	Proforma 2006
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre 2006	47 788	50 415
Rendement attendu des actifs	1 913	2 013
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-4 822	-8 295
Cotisation de l'employeur	2 027	4 911
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 581	-1 256
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre 2007	45 325	47 788

Variations de la provision :

	2007	Proforma 2006
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2006	294	180
Cotisation de l'employeur	2 027	4 911
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur	-48	-133
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 989	-4 664
(Provisions) actifs au 31 décembre 2007	285	294

Note 17. – Fonds pour risques bancaires généraux.

	2007	Proforma 2006
Fonds pour risques bancaires généraux	6 006	6 006
Valeurs au bilan	6 006	6 006

Note 18.1. Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 2007	Proforma montant 2006
Dettes subordonnées (1) :								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	186 933	186 933	751	187 684	187 295
Euros				186 933	186 933	751	187 684	187 295
Dollar								
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (2)					0	0	0	343
C/C bloqués des Caisses Locales	711	14 728	21 585	7 494	44 518	129	44 647	50 475
Dépôts Gtie à caractère mutuel					0	0	0	

Valeurs au bilan	711	14 728	21 585	194 427	231 451	880	232 331	238 113
------------------	-----	--------	--------	---------	---------	-----	---------	---------

(1) Les dettes subordonnées doivent être ventilées par monnaie d'émission

(2) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 10 496 milliers d'euros.

Note 18.2. Informations complémentaires sur les TSR :

(En milliers d'euros) TSR	Montant des contrats au 31/12/ 2007	Devise utilisée	Taux d'intérêt (En %)	Date d'émission	Date d'échéance
	3 800	Euros	4,65	30/06/1999	30/06/2009
	6 100	Euros	5,40	29/11/1999	29/11/2009
	3 800	Euros	5,55	27/06/2000	27/06/2010
	3 000	Euros	5,80	05/12/2000	05/12/2010
	3 000	Euros	5,50	20/06/2001	20/06/2011
	120 000	Euros	4,491	29/12/2006	29/12/2016
	9 909	Euros	4,65	23/12/1998	23/12/2008
	7 700	Euros	5,65	20/06/2001	20/06/2011
	12 000	Euros	4,63	17/11/2003	17/11/2013
	7 623	Euros	3,89	17/12/2005	17/12/2012
	10 000	Euros	3,73	15/11/2006	15/11/2017
Encours CR BP	186 932				
Dettes rattachées	751				
Valeurs au bilan	187 683				

Note 19. – Variation des capitaux propres (avant répartition).

(En milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital (1) (2)	Primes, réserves (3)	Report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Proforma Solde au 31 décembre 2005	274 968	1 215 958	-13 404		128 467	1 605 989
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					-31 005	-31 005
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2005		84 057			-84 057	0
Affectation du report à nouveau de 2006			13 404		-13 404	0
Report à nouveau créateur			16			16
Résultat de l'exercice 2006					131 404	131 404
Autres variations						0
Proforma Solde au 31 décembre 2006	274 968	1 300 015	16	0	131 405	1 706 404
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					-34 572	-34 572
Variation de capital	2 316					2 316
Variation des primes et réserves		-2 223				-2 223
Affectation du résultat social 2006		96 849			-96 849	0
Affectation du report à nouveau de 2006			-16		16	0
Report à nouveau créateur			1 467			1 467
Résultat de l'exercice 2007					151 969	151 969
Autres variations						0

Solde au 31 décembre 2007	277 284	1 394 641	1 467	0	151 969	1 825 361
---------------------------	---------	-----------	-------	---	---------	-----------

(1) La variation de 2 316 milliers d'euros correspond à la différence entre le montant du capital des anciennes CR Brie Picardie et de l'Oise et le montant du nouveau capital émis en échange par la CR Brie Picardie 2ème du nom

(2) Dont 100 milliers d'euros de Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre

(3) Dont 1 394 550 milliers d'euros de primes d'émission

Note 20. – Composition des fonds propres.

(En milliers d'euros.)

	2007	Proforma 2006
Capitaux propres	1 825 361	1 706 404
Fonds pour risques bancaires généraux	6 006	6 006
Dettes subordonnées et titres participatifs	232 331	238 113
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	2 063 698	1 950 523

Note 21. – Opérations effectuées en devises contributions par devises au bilan.

	31/12/2007		Proforma 31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	16 078 532	16 078 483	14 884 494	14 885 390
Autres devises de l'Union Europ	698	698	796	749
CHF	9 120	9 120	9 343	2 555
Dollar	5 817	5 866	7 641	13 580
Yen			29 535	29 535
Autres devises	40	40	99	99
Valeur brute	16 094 207	16 094 207	14 931 908	14 931 908

Note 22. – Opérations de change, emprunts et prêts en devises.

(En milliers d'euros.)

Opérations de change	2007		Proforma 2006	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	21 046	21 085	32 988	33 100
Devises	10 269	10 269	23 150	23 264
Euros	10 777	10 816	9 838	9 836
Prêts et emprunts en devises	115	115	172	172
Total	21 161	21 200	33 160	33 272

Note 23. – Opérations sur instruments financiers a terme.

(En milliers d'euros.)

Type d'opération	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 2007	Proforma total 2006
Opérations fermes :				
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	

Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 629 528	42 775	1 672 303	1 507 468
Swaps de taux d'intérêt	1 629 528	42 775	1 672 303	1 507 468
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Fra			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles :				
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Instr.sur action et ind. Bours. A terme conditionnels :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Instr.de taux de change à terme conditionnels :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	105 170	0	105 170	244 552
Options de swap de taux :			0	
Achetées				
Vendues			0	
Instr. De taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	56 314		56 314	190 550
Vendus	48 856		48 856	54 002
Instr.de taux de change à terme conditionnels :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Instr. Sur actions et indices bours. A terme cond. :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels :			0	
Achetés				
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	283 603	283 603	286 149
Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés				
Vendus		283 603	283 603	286 149
Total	1 734 698	326 378	2 061 076	2 038 169

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

Note 23.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle :

	Répartition par durée restant à courir								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	507 807	622 820	541 676	507 807	622 820	541 676			
Swaps de devises									
Caps, floors, collars	800	52 302	52 068	800	52 302	52 068			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursier									
Et métaux précieux	0	0	0						
Contrat sur dérivé de crédit					283 603				
Sous total	508 607	675 122	593 744	508 607	958 725	593 744	0	0	0
Opérations de change à terme	42 131			42 131					
Total général	550 738	675 122	593 744	550 738	958 725	593 744	0	0	0

Note 23.2. Instruments financiers à terme : juste valeur :

	31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures		
Options de change		
Opérations fermes en devise sur marchés organisés		
Options de taux		
F.R.A.		
Swaps de taux d'intérêt	11 663	1 672 303
Swaps de devises		
Forward taux		
Caps, floors, collars	1 123	105 170
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	32	283 603
Sous total	12 818	2 061 076
Opérations de change à terme	0	42 131
Total général	12 818	2 103 207

Note 23.3. Information sur les swaps :

— Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (en milliers d'euros.) :

Contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	42 775	874 253	755 275	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

— Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille. — Au cours de l'exercice 2007, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a procédé à aucun transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille.

Note 24. – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

— Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers a terme (en milliers d'euros) :

(En MF)	2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés		
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	23 536	37 917
Risques sur les autres contreparties	87	163
Total avant effet des accords de compensation	23 623	38 080
Dont risques sur contrats de :		
Taux d'intérêt, change et matières premières	23 591	15 391
Dérivés actions et sur indices		
Incidences des accords de compensation		
Total après effet des accords de compensation		

Note 25. – Engagements donnés aux entreprises liées.

La Caisse Régionale participe avec les autres Caisses Régionales à une garantie donnée à Crédit Agricole S.A au profit des créanciers de celle-ci. Au 31 décembre 2007, cette garantie s'élève à 1 672 millions d'euros.

Note 26. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

Produits nets d'intérêts (en milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Intérêts et produits assimilés	660 028	613 110
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 996	3 368
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 703	29 919
Sur opérations avec la clientèle	600 149	552 386
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 653	20 658
Autres intérêts et produits assimilés	527	6 779
Intérêts et charges assimilées	420 836	354 489
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 747	4 885
Sur opérations internes au Crédit Agricole	358 124	311 642
Sur opérations avec la clientèle	35 123	27 585
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	15 755	10 317
Autres intérêts et charges assimilées	2 087	60
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	239 192	258 621

Note 27. – Revenus des titres.

	2007	Proforma 2006
Titres de placement	6 037	5 287
Livret développement durable		
Titres d'investissement	11 007	11 694
Opérations diverses sur titres	1 609	3 676
Revenus des titres a revenus fixes	18 653	20 657

Parts dans les entreprises liées	1 572	1 806
Titres de participation et autres titres détenus a long terme	47 779	34 837
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	135	105
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres a revenus variables	49 486	36 748
Total des revenus sur titres	68 139	57 405

Note 28. – Produit net des commissions.

	2007			Proforma 2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 759	3 023	-1 264	2 174	1 552	622
Sur opérations internes au crédit agricole	28 755	13 324	15 431	27 445	10 750	16 695
Sur opérations avec la clientèle	58 177	101	58 076	58 271	89	58 182
Sur opérations sur titres		100	-100		155	-155
Sur opérations de change	43	2	41	139	5	134
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	102	0	102		26	-26
Sur prestations de services financiers	128 301	11 434	116 867	125 200	13 715	111 485
Provision pour risques sur commissions	474	1 043	-569	4 390	1 436	2 954
Total	217 611	29 027	188 584	217 619	27 728	189 891

Note 29. – Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(En milliers d'euros.)

	2007	Proforma 2006
Solde des opérations sur titres de transaction	-25	-102
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	893	-981
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	400	397
Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation	1 268	-686

Note 30. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

(En milliers d'euros.)

Titres de placement et titres d'activité de portefeuille	Montant 2007	Proforma montant 2006
Dotations aux dépréciations	4 377	2 033
Reprises de dépréciations	840	1 706
Dotations nettes aux dépréciations	-3 537	-327
Plus-values de cession réalisées	35 509	14 562
Moins-values de cession réalisées	1 230	821
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	34 279	13 741
Solde des opérations sur titres de placement et titres d'activité portefeuille	30 742	13 414

Ces éléments ne concernent que les titres de placement

Note 31. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros.)

	2007	Proforma 2006

Autres produits d'exploitation bancaire	42 247	39 183
Produits divers	39 372	36 056
Quote-part des opérations faites en commun		49
Refacturation et transfert de charges	2 875	3 078
Reprises provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	42 247	39 183
Autres charges d'exploitation bancaire	1 254	1 646
Charges diverses	1 216	1 574
Quote-part des opérations faites en commun	38	72
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	1 254	1 646
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	40 993	37 537

Note 32. – Charges générales d'exploitation.
(En milliers d'euros.)

Charges générales d'exploitation	Montant 2007	Proforma montant 2006
Frais de personnel :		
Salaires et traitements (1):	91 306	92 627
Charges sociales :	49 317	50 288
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	12 637	14 660
Intéressement et participation	20 406	16 836
Impôts et taxes sur rémunérations	4 510	12 462
Total des frais de personnel	165 539	172 213
Frais administratifs :		
Impôts et taxes	11 322	9 190
Services extérieurs	102 504	102 863
Autres frais administratifs	-6	452
Total des frais administratifs	113 820	112 505
Valeur nette au bilan	279 359	284 718

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements ».

Le montant des rémunérations s'élève à 2 548 milliers d'euros pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction. Le montant des avances et crédits accordés à ces personnes durant l'exercice s'élève à 128 milliers d'euros.

Effectif moyen :

Effectif par catégorie.
(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	2007	Proforma 2006
Cadres	674	655
Non cadres	2 386	2 487
Total	3 060	3 142
Dont : France	3 060	3 142

Note 33. – Cout du risque.

(En milliers d'euros.)

	Montant 2007	Proforma montant 2006
Dotations aux provisions et dépréciations	76 990	94 221
Dépréciations de créances douteuses	70 732	87 707
Autres provisions et dépréciations	6 258	6 514
Reprises de provisions et dépréciations	-59 341	-73 873
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-53 184	-69 522
Autres reprises de provisions et dépréciations	-6 157	-4 351
Variation des provisions et dépréciations	17 649	20 348
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	1 140	1 432
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	14 608	13 356
Décote sur prêts restructurés		1
Récupérations sur créances amorties	-1 397	-1 652
Pertes sur risques opérationnels		10
Coût du risque	32 000	33 495

Note 34. – Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros.)

	Montant 2007	Proforma Montant 2006
Immobilisations financières :		
Dotations aux dépréciations		
De titres d'investissement		
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	593	325
Reprises de dépréciations		
De titres d'investissement		
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 631	21 722
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	4 038	21 397
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 038	21 397
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		2
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	371	2 515
Pertes sur créances liées à des titres de participation	1 311	15 502
Solde des plus et moins-values de cession	-1 682	-18 015
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 682	-18 015
Solde en perte ou en bénéfice	2 356	3 382
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession	87	764

Moins-values de cession	41	145
Solde en perte ou en bénéfice	46	619
<i>Résultat net sur actifs immobilisés</i>	<i>2 402</i>	<i>4 001</i>

Note 35. – Charges et produits exceptionnels.

(En milliers d'euros)	Montant 2007
Produits exceptionnels	4 827
Reprise charges s/changement système informatique	3 000
Reprise charges liées à la fusion	1 799
Intérêts moratoire IS	28
Charges exceptionnelles	10 998
Charges liées à la fusion	10 998
Résultat exceptionnel (perte)	-6 171

Note 36. – Impôt sur les bénéfices.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices(en milliers d'euros)	2007	Proforma 2006
Impôt relatif au résultat ordinaire de la Caisse Régionale	71 894	68 258
Impôt relatif au résultat exceptionnel	-2 125	-876
Ecart entre IS provisionné et IS liquidé sur exercice précédent	-21	-1 043
Incidence de l'intégration fiscale	-330	-5 411
Provision pour impôt	2 614	2 024
Total	72 032	62 952

Note 37. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie.

(En K EUR)	Mazars et Guerard	%	Price Waterhouse coopers	%
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	125	56%	100	44%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	125	56%	100	44%
Autres prestations :				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	125	56%	100	44%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Note 38. – Autres informations.

La Caisse Régionale Brie Picardie réalise la totalité de son activité en France et presque exclusivement dans la banque de proximité, les ventilations prévues par le règlement 2000.03 du RCR ne sont donc pas nécessaires.

Il est précisé que les comptes consolidés de la Caisse Régionale Crédit Agricole Brie Picardie sont eux-mêmes intégrés dans la consolidation du Groupe Crédit Agricole (comptes établis par Crédit Agricole S.A., 91, Boulevard Pasteur, Paris 15ème).

Les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes seront publiés dans un deuxième temps.

Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public : au secrétariat de Direction de la Caisse Régionale Brie Picardie, 500, rue Saint Fuscien, 80095 Amiens Cedex 03.

B. — Rapport général des commissaires aux comptes.

Comptes Annuels (exercice clos le 31 décembre 2007).

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application :

- De l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété ;
- De l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables : Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

— La Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 33). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions collectives destinées à couvrir des risques clientèle non individuellement avérés.

— Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 2.3). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2007 pour les principales lignes du portefeuille.

— La Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.11 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008,
Les Commissaires aux Comptes :

Pricewaterhousecoopers Audit :
Eric Bulle ;

Mazars & Guerard :
Franck Boyer ;
Guillaume Potel.